

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE MONTREAL

**Lecture du Dimanche**

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de  
Montréal.

**Paraissant le Samedi.**



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : **2 cts.**

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'ARCHEVÊCHÉ de Montréal.

**DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.**

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Archevêque de Montréal.

## SOMMAIRE

Seizième dimanche après la Pentecôte.—L'autorité.—Mission nègre catholique de Windsor.— Une larme de St-Vincent de Paul.— Progrès de la nouvelle Eglise d'Afrique. — La voix des cloches. — Rosaire. — Consultation.— Chronique.— Une simple et sublime réponse.—Nouvelles religieuses : France, Allemagne, Russie.—Bibliographie.—Décès.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

MARDI,	1	OCTOBRE	— St-Michel de Vaudreuil.
JEUDI,	3	“	— St-Remi.
SAMEDI,	27	“	— Ste-Anne de Varennes.

## FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	29	SEPTEMBRE	— 16 P. St-Michel Archange, d. 2 cl.
Lundi,	30	“	— St-Jérôme, E. D. doub.
Mardi,	1	OCTOBRE	— St-Rémi, E. C. doub.
Mercredi,	2	“	— SS. Anges Gar., d. m.
Jeudi,	3	“	— Du St-Sacrement, sem.
Vendredi,	4	“	— St-François, C. D. M.
Samedi,	5	“	— De l'Immac. Conc. sem.

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

**Dimanche 29 Sept.** — Annonce du St-Rosaire.

**Cathédrale.**—Les exercices du Saint Rosaire se feront tous les soirs à 7 h. pendant le mois d'octobre

**St-Philippe.**— Mercredi 2 Oct. Bénédiction de l'orgue et du cimetière, par Mgr l'Archevêque de Montréal.

**St-Iherese.** — Dimanche 29 Sept. Confirmation et ordination.

**Dimanche 29.**—Fête du Titulaire de St-Michel à Vaudreuil, Solennité des Titulaires de St-Lin, N. D. de la Merci, Ste-Justine, St-Côme et St-Damien.

## AVIS

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Emard ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

## SEIZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

“ Jésus-Christ prend un repas chez les pharisiens et guérit un hydropique. (St-Luc, xiv). ”

I. La divine charité du Rédempteur se montre dans la bienveillance avec laquelle il accepte un repas chez des hommes dont il connaissait la secrète jalousie. Il n'ignorait pas que les pharisiens ne l'attiraient chez eux que pour épier ses paroles et ses actions. Néanmoins il se rend dans leur compagnie et ne refuse pas de s'asseoir à leur table. Grande leçon pour nous qui ne devons pas uniquement rechercher les personnes qui nous plaisent et sympathisent avec nous, mais qui devons nous donner tout à tous, et consentir même à vivre avec nos ennemis, si, par notre charité, nous pouvons les gagner à Dieu.

II. Considérons la tolérance de Jésus-Christ, au milieu des pharisiens. Cette tolérance s'applique aux personnes, mais non point aux doctrines. Notre-Seigneur tolère avec longanimité des hommes frappés d'avenglement ; il se rend parmi eux pour les instruire et les édifier ; mais il combat et confond leurs erreurs ; Tel est aussi l'esprit de l'Eglise catholique qui combat sans relâche le péché et l'hérésie, tout en se montrant indulgente et charitable envers ceux qui en sont coupables ; tandis que bien au contraire les hérétiques tolèrent toutes les doctrines d'erreur, et ne sont intolérants que pour les hommes qui professent la vérité.

A l'exemple de Jésus-Christ, dans nos relations avec notre prochain, proposons-nous toujours quelque objet d'utilité ; et ainsi nous rendrons profitable même le temps de nos récréations où la vue d'une seule âme pieuse et régulière suffit parfois pour édifier toutes les autres.

On croit communément, dit le *Musée des Familles* que le fait de tracer une simple croix, au lieu de signature, est une suite de la fréquente ignorance de nos aïeux, qui, en assez grand nombre, ne savaient pas signer. Il n'en est rien, car au moyen âge, l'usage de ce signe n'était pas limité aux personnes illettrées. Très fréquemment, les personnes lettrées, après avoir mis leur nom sur un acte, le faisaient suivre de la croix, qui était considérée comme une déclaration de bonne foi de la part du signataire. Cette déclaration était même exigée en bien des cas, et notamment dans les actes très importants. L'empereur Justinien avait, d'ailleurs, donné par décret à ce signe la valeur d'un serment.

## L'AUTORITE

**L'origine du pouvoir civil.**

De tous les problèmes sociaux qui tiennent au cœur de notre époque, il n'en est aucun peut-être qui l'intéresse et la passionne à un plus haut degré que celui de l'origine du pouvoir.

L'autorité est-elle un titre légitime et sacré au respect et à l'obéissance de la multitude, ou bien ne présente-t-elle, comme le proclame l'école radicale, que l'audace, la force ou la ruse couronnées par le succès ? Est-elle une institution naturelle et divine, ou une création arbitraire de l'homme ? Dieu la communique-t-il directement aux princes et aux chefs des Etats, ou la dépose-t-il dans le sein de la nation ? Et si c'est le peuple qui, par un libre consentement ou un libre choix, transmet le pouvoir, reste-t-il souverain après l'avoir donné, et peut-il le reprendre à son gré ?

Sur ces questions délicates et difficiles, il existe des systèmes erronés et funestes dont nous réservons à plus tard l'exposé et la réfutation. Nous nous bornons pour le moment à rechercher l'origine du pouvoir civil, d'après les données de la saine philosophie, et les enseignements de l'Eglise, sa lumière et son guide. Ici comme partout, la doctrine catholique est la seule qui puisse rendre compte des problèmes fondamentaux de l'être social, des droits et des devoirs réciproques du souverain et des sujets.

C'est un dogme du christianisme que l'autorité vient de Dieu, source de toute justice et de toute légitimité ; de Dieu, seul maître absolu d'où émanent tous les droits, et en qui réside la raison de tous les devoirs. Les Saintes Lettres ne laissent aucun nuage autour de cette doctrine, et Dieu l'a consacrée par sa parole : " C'est par moi que les rois règnent, que les princes commandent et que les puissants rendent la justice. " (PROV. VIII.)

" Ecoutez, rois, et comprenez. Toute puissance est donnée par Dieu ; toute force vous vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et scrutera vos pensées. " (SAGESSE, VI.)

" Que toute âme soit soumise au pouvoir public, car tout pouvoir vient de Dieu. Celui qui résiste au pouvoir, résiste au commandement de Dieu même, et se prépare la condamnation. Le pouvoir est le ministre de Dieu pour le bien ; soumettez vous à lui, il le faut, et que ce soit non par la crainte de sa colère, mais parce que votre conscience l'ordonne. " (ROM. XIII.)

La Tradition, elle aussi, est unanime à reconnaître dans l'action des multitudes se soumettant à ceux qui les dirigent, l'intervention d'un pouvoir supérieur à celui de l'homme. A ses yeux, l'autorité est une image de la puissance de Dieu, un reflet de sa gloire, une participation de son suprême domaine. On sait avec quelle force victorieuse, dès les premiers siècles de l'Eglise, St-Justin, Clément d'Alexandrie, Tertulien, St-Irénée, et, plus tard, St-Augustin, St-Jean-Chrysostôme, St-Grégoire de Naziance et tant d'autres Pères et théologiens, ont répondu aux odieuses calomnies de ceux qui représentaient la religion chrétienne comme l'ennemie de toute magistrature civile et de tout pouvoir séculier. Non par faiblesse ni par flatterie, mais comme défenseurs de la Vérité ; ils ont confessé hautement que Dieu est la cause première de la puissance publique, et qu'obéir aux lois, c'est obéir à Dieu.

Sur ce point l'enseignement catholique, expression vivante de la parole sacrée, ne pouvait varier. Aussi la pensée et le langage des Souverains Pontifes de notre siècle sont-ils la pensée et le langage des premiers Papes. Écoutons Léon XIII ; philosophe aux vues larges et profondes, interprète de la doctrine, il a résumé dans ses mémorables encycliques *Diuturnum*, *Immortale Dei* et *Libertas*, tout ce que ses prédécesseurs sur la chaire de Pierre ont dit touchant l'origine et la nature du pouvoir social.

“ L'Eglise enseigne avec raison que l'autorité politique vient de Dieu ; car elle prouve cette vérité clairement attestée dans les Saintes Lettres, dans les monuments de l'antiquité chrétienne ; en outre, on ne peut concevoir une doctrine plus conforme à la raison et mieux d'accord avec le salut des princes et des peuples.”  
(ENCYC. DIUTURNUM).

“ Le témoignage de la simple raison naturelle suffit à établir que tout ce qu'il y a d'autorité parmi les hommes, procède de Dieu, comme d'une source auguste et suprême. La société civile ne peut se passer d'une autorité qui la régisse ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et par conséquent a Dieu pour auteur. Il faut conclure de là que le pouvoir public, pris en soi, ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le seul et souverain Maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir, de telle sorte que quiconque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous.” (ENCYCL. IMMORTALE DEI).

Cette noble origine du pouvoir ennoblit singulièrement l'obéissance, et peut seule expliquer la facilité avec laquelle il l'obtient.

“ L'Évangile avait posé ce principe que l'homme est trop grand pour obéir à l'homme ; que l'homme est trop misérable pour être vénéré de l'homme, par sa propre substance et sa propre vertu... mais qu'il faut obéir à Dieu dans l'homme. Laissant de côté les questions de forme et de choix au cours des événements, il avait dit aux nations : mettez à votre tête un consul, un président, un roi, qui vous voudrez, mais souvenez-vous qu'au moment où vous aurez assis votre magistrature suprême, Dieu viendra dedans. ” (LA JORDAINE).

Le pouvoir civil tire donc de sa divine origine sa vie, sa force et sa durée ; c'est Dieu qui, en le sacrant, imprime en lui le cachet de sa grandeur et de sa puissance ; c'est Dieu qui lui donne des droits inaliénables au respect, à l'obéissance des peuples.

Mais il est nécessaire de bien comprendre en quel sens, d'après la doctrine catholique, le pouvoir civil vient de Dieu, et de ne pas donner à ces graves enseignements de l'Église une interprétation fautive et de nature à soulever des discussions ardentes, des préjugés regrettables et souvent difficiles à déraciner.

(A suivre).

---

## MISSION NÈGRE CATHOLIQUE DE WINDSOR

---

Vous connaissez la complainte du mousse noir ? Nous nous la rappelons en lisant une lettre que vient de nous adresser un prêtre, l'abbé Wagner, qui s'est fait l'apôtre des nègres à Windsor.

Sur le point de recouvrer sa liberté, l'enfant heureux redit les paroles que lui adressait sa mère au moment du départ :

On te dira que ton visage  
Est aussi sombre que la nuit ;  
Sans écouter laissé les dire  
Ton âme est blanche.....

Disons plus : blanc ou noir, libre ou esclave, peu importe ; tout homme possède une âme créée à l'image de Dieu, rachetée par Jésus-Christ, digne par conséquent de notre dévouement et de notre amour.

Windsor est à cent vingt lieues de Montréal ; mais c'est un morceau de notre cher et immense pays. Toutes les misères, qui s'y rencontrent ne sauraient donc nous trouver insensibles, et, la charité chrétienne comme le patriotisme nous fait un devoir de nous y intéresser.

Or, là-bas, les noirs sont nombreux ; on en compte une dizaine de mille. Pauvres, ignorants, ils sont pour beaucoup d'hommes, hélas ! un objet de mépris. Plusieurs ont autrefois connu ce qu'il y a de plus dur, de plus humiliant dans la vie : ils ont été esclaves. On peut dire qu'ils n'ont pas de religion et leur conversion semble présenter des difficultés presque insurmontables. Faut-il cependant les abandonner, et parce que l'œuvre est pénible, ne se présentera-t-il pas d'ouvriers ? A Dieu ne plaise. Quel peuple, quelle contrée l'Eglise a-t-elle jamais négligés ? Les questions de race et de langue s'effacent devant son zèle comme les appréhensions des labeurs et des souffrances. Ne répète-t-elle pas depuis des siècles, sur toutes les plages du monde, la sublime parole par laquelle saint Paul confondait l'orgueil des païens : " Il n'y a plus ni Gentil, ni Juif, ni Grec, ni Barbare, ni Romain, ni Scythe, ni libre, ni esclave, ni vaincu, ni vainqueur... Vous êtes tous les élus et les amis de Dieu. "

Qui peut dire tout ce qu'a fait l'Eglise pour rendre aux esclaves la liberté ? Rappelons-nous seulement saint Pierre Claver, voué pendant plus de quarante ans au soulagement de ces infortunés et se proclamant leur serviteur. Voyez aujourd'hui la vaillante croisade entreprise par l'illustre cardinal Lavigerie en faveur des pauvres noirs d'Afrique. Léon XIII conjure les missionnaires de consacrer leurs forces, leur vie même à cette œuvre sublime de rédemption, et s'il s'adresse aux évêques du Brésil c'est pour exprimer les mêmes désirs et les mêmes espérances. " Pour Nous, dit-il, qui tenons la place du Christ, le charitable libérateur et rédempteur de tous les hommes, et qui Nous réjouissons des soins si nombreux et si glorieux que l'Eglise donne à tous ceux qui souffrent, c'est à peine si Nous pouvons exprimer de quelle pitié Nous sommes pénétré envers ces populations infortunées, avec quelle charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et tous les soulagements possibles, afin que, affranchis de l'esclavage des hommes en même temps que de leurs superstitions, ils puissent servir le vrai Dieu, sous le joug si suave du Christ, et être admis avec nous au divin héritage. "

Les milliers de nègres de Windsor ne connaissent pas sans doute la dégradation, les ignominies et les effroyables tortures auxquelles sont condamnés ceux dont le cardinal Lavigerie plaide actuellement la cause devant l'Europe attendrie. Mais en un sens ne sont-ils pas esclaves ? Il s'agit de briser leurs chaînes, de leur donner l'éternelle vérité qui rend libre, d'en faire des chrétiens, de leur ouvrir le ciel.

Il y a cinq ans, vint parmi eux un saint religieux, mort aujourd'hui et dont tous les Etats-Unis savent le nom : le R. Père Weninger, de la Compagnie de Jésus. Il y venait à la demande du curé de Windsor, M. Wagner, pour prêcher une retraite aux noirs. Aux yeux des hommes, la retraite fut, sembla-t-il, sans effet : dix nègres au plus en suivirent les instructions. Mais c'était la première semence jetée en terre par l'apôtre et Dieu ne pouvait manquer de la bénir.

M. Wagner avait depuis longtemps un projet : c'était de bâtir un orphelinat pour les enfants, un hôpital pour les malades, et des religieuses qui se consacraient à cette grande œuvre de charité. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal à qui il fit part de son désir, lui répondirent : " Qui sait si nous ne serons pas ces religieuses-là ? " Le P. Weninger eut connaissance de cette parole : " Oui, dit-il à M. Wagner, elles viendront ; Dieu les veut à Windsor. " Était-ce une prophétie ou seulement une espérance ? L'une et l'autre, peut-être. Toujours est-il que l'année dernière, des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph sont parties de leur cher Hôtel-Dieu de Montréal, pour aller fonder une mission nègre à Windsor. Aujourd'hui elles y accomplissent au milieu de privations de toutes sortes l'œuvre de Dieu. Elles ont dit aux pauvres noirs : " Nous venons être vos servantes, vivre et mourir pour vous. "

Elles font la classe, visitent les malades et ont eu déjà le bonheur de voir un bon nombre de nègres se convertir et recevoir le baptême à l'article de la mort.

Mais tout commence ; l'hôpital et l'orphelinat ne sont encore qu'en voie de construction et la mission est sans ressources. La charité viendra en aide au magnanime dévouement des apôtres. Et puis la Providence veille du haut du ciel. Ne suffit-il pas de faire connaître une telle œuvre pour que les sympathies de tous lui soient acquises ?



Nous aimons à penser que parmi nos lecteurs il se trouvera des âmes généreuses qui voudront par leurs prières et leurs aumônes travailler à la conversion des noirs de Windsor.

## UNE LARME DE ST-VINCENT DE PAUL

Un jour, rapporte un historien, saint Vincent de Paul apprend qu'une fête splendide se prépare à la cour d'Anne d'Autriche, pieuse mère de Louis XIV, à laquelle il avait souvent porté des conseils ; à ce titre, il avait ses entrées à la cour à toute heure.

Il est doublement préoccupé de la reine, qui dépense tant d'argent pour plaire aux vaniteux ce soir-là, et de ses Enfants trouvés qui n'ont que la misère et qui vont mourir de faim si l'on cesse d'être généreux.

Il n'hésita pas, il arrive jusqu'aux salons avec son pauvre habit, sa barbe inculte et ses cheveux blancs ; les courtisans parfumés se mettent à sourire.

— Reine, dit-il, vous allez à une fête. Il me tarde aussi de procurer une fête aux pauvres oiselets mourant de faim dans leurs nids et qui sont les enfants trouvés.

— Mes mains sont vides, mais bénie soit leur misère pour vous, car vous n'avez jamais refusé de les secourir.

En ces jours, il n'était bruit que d'une séance où, devant des dames élégantes, saint Vincent de Paul avait présenté les nourrissons cueillis sur les tas d'ordures et leur avait dit : " Or, sus, mesdames, voulez-vous qu'ils meurent... Répondez. "

Et soudain, ces femmes avaient jeté leurs bijoux aux pieds de l'avocat de ceux qui ne parlent encore que par des larmes.

Anne d'Autriche, dont l'âme était grande, a compris la douce et bonne leçon, elle se regarde et rougit de son luxe comme d'autres de leurs misères, et, détachant les pierreries dont son front, les bracelets de ses poignets, elle jette le tout dans la main du pauvre prêtre.

— Que faites-vous, Madame ! vous vous privez de ces magnifiques perles de vos cheveux en un pareil soir ! dit une dame de la cour. Votre coiffure est tout en désordre : comment réparer cela ?

Sans s'émouvoir, la reine cueille, aux nombreux bouquets, une gracieuse rose, et la passant dans ses cheveux :

— Cette rose est-elle laide ? Cela ne vaut-il pas des bijoux taillés par des hommes ?

Et puis, voyant briller une larme dans les yeux du Saint, chargé comme un roi, elle ajouta :

— Quelles perles, du reste, auraient l'éclat d'une seule larme tombée des yeux de monsieur Vincent ?

## PROGRES DE LA NOUVELLE EGLISE D'AFRIQUE

L'Année 1889 ramène le cinquantième anniversaire de la renaissance canonique de l'Eglise d'Afrique. Son premier évêque, Mgr Dupuch, prenait en effet possession du siège épiscopal d'Alger, le 6 janvier 1839.

Cet acte important assurait définitivement la conquête française en la rendant chrétienne. Aussi, le ministre des cultes s'inspirait d'une pensée aussi profondément vraie qu'elle était d'une sage et bonne politique, quand, écrivant au nouvel évêque l'Alger, il lui confiait au nom de la France la mission de *prendre par la fo. une dernière et solennelle possession de l'Algérie.*

Jusqu'à ce moment il n'y avait eu qu'un exercice très incomplet et tout à fait insuffisant du culte catholique, et encore était-il plutôt toléré que reconnu par l'Etat. Cependant, déjà en 1835, par les ordres du gouverneur général duc de Rovigo, et grâce au zèle et à la piété de l'abbé Mortara, une mosquée avait été affectée au culte catholique, pour la ville d'Alger.

Au fond de cette mosquée comme de toutes les autres, il y avait une niche appelée par les Arabes *Mihrab*. Tout autour de cette inscription : *Toutes les fois que Zaccharie entra dans la cellule de Marie, il voyait auprès d'elle de la nourriture. D'où nous vient, Marie, demandait-il, cette nourriture ? Elle me vient de Dieu, répondait-elle. Il nourrit abondamment ceux qu'il veut, et ne leur compte pas les morceaux.* Au-dessous de la niche se trouvait un *ex-voto* qu'y avait placé, le 1er septembre 1830, Cheik el hadji Mahomed-Ben-Ahmed. Il contenait la prière suivante adressée à la Vierge Marie : " *O notre Dame Marie, par la faveur dont vous jouissez auprès de Dieu, obtenez de lui qu'il fasse rendre justice par ceux qui ont l'audace de violer la justice. Nos droits ont été perdus sous le très puis. ant empire des Français. Rien autre que cela. Mul-*

*tiplie le bien de ceux de cette nation qui se montrent bienfaisants.*” La mihrab devint la niche de la Vierge pour les catholiques, qui lui rendirent un culte plus vrai, plus pur, plus saint et surtout plus efficace.

Tel est le temple que le Pape, dans sa bullé d'érection du diocèse d'Alger, en date du 10 août 1838, destinait à être la cathédrale, sous le vocable de St-Philippe.

C'est là que le 6 janvier 1839, Mgr Dupuch vint inaugurer la nouvelle Eglise d'Afrique, avec l'éclat et la pompe des grandes solennités religieuses.

Si maintenant nous revenons à l'époque actuelle, qui ne voit et ne touche du doigt les progrès admirables qui se sont accomplis pendant ces cinquante ans ? la croix qui a repris son empire dans toutes ces contrées soumises naguère au joug humiliant du croissant ; les églises et leurs prêtres multipliés, la hiérarchie métropolitaine rétablie ; au sommet, la primatie de Carthage avec tous ses droits et ses privilèges, et ce que n'avait pas vu l'antique Eglise, des phalanges de missionnaires, sous l'impulsion puissante du chef de la nouvelle Eglise d'Afrique, marchant à la conquête pacifique de contrées jusqu'ici inconnues et réputées inaccessibles.

A peine installé dans sa cathédrale, Mgr Dupuch se mit à l'œuvre avec toute l'ardeur d'un apôtre, il n'y avait alors, dans son vaste diocèse, en dehors d'Alger, que deux pauvres chapelles : l'une à Oran, desservie par un vieux prêtre qui ne tarda pas à mourir ; l'autre à Bône, confiée aux soins de M. Banvoy, ancien aumônier de régiment.

Il y avait donc une création entière à faire. Le rôle de l'évêque missionnaire se tourna d'abord du côté de Constantine. Il fut bien secondé par le lieutenant-général Galbois, commandant la province. On l'avait sollicité à cette époque d'ouvrir une salle de spectacle. Mais il répartit militairement : “ Pour le quart d'heure il nous vaut pour le moins autant ouvrir l'église et l'hôpital et y établir les sublimes ouvrières de la charité. ” La belle mosquée de Souk-el-Rezel, située près du palais de l'ancien Bey, Had-Ahmeb, fut destinée à servir d'église sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; et l'autorité diocésaine envoya pour la direction de l'hospice et de l'école et pour les visites des malades à domicile les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, de Marseille.

Depuis, l'église de Notre Dame des Sept-Douleurs a été transformée, par l'autorité du Saint Siège, en église cathédrale, devenant ainsi le centre d'un vaste diocèse. Mgr de Las Cases fut préconisé évêque de Constantine, le 27 mars 1837 et sacré le 5 mai suivant.

---

## LA VOIX DES CLOCHES

---

J'aime les soupirs de la brise ;  
J'aime l'Océan solennel,  
Mais la voix des cloches d'église  
Monte plus droit vers l'Eternel.  
La cloche pleure et chante et prie  
Dans le nuage ou le ciel bleu.  
Elle a l'accent de la Patrie ;  
C'est la voix même du Bon Dieu.

### REFRAIN :

La cloche pleure et chante et prie  
Dans le nuage ou le ciel bleu.  
Elle a l'accent de la Patrie ;  
C'est la voix même du Bon Dieu.

Sur chaque berceau qui rayonne  
Comme un augure fortuné,  
La cloche d'argent carillonne  
Pour saluer le nouveau-né.  
Viens l'hymen avec ivresse  
Parfumer plus tard le chemin,  
Pour répandre au loin l'allégresse,  
La cloche est l'article divin.

Mais voici qu'au foyer l'on pleure ;  
Dans la douleur tout est plongé.  
Pourquoi, joyeuse tout à l'heure,  
La cloche a-t-elle ainsi changé ?  
Pleurez pour nous quand la nuit tombe,  
Cloches du ciel, anges du soir :  
Au champ des morts, sur chaque tombe,  
Versez la prière et l'espoir.

Quand de tous nos clochers s'élançe  
L'Angelus triomphal, joyeux,  
Le Paradis, faisant silence,  
Semble soupçonner d'autres ciëux.  
Qu'elles sont belles, solennelles,  
Ces cloches qui vibrent d'amour :  
La terre semble sur des ailes  
Monter vers le divin sojour.

## LE ROSAIRE.

Le Rosaire consiste à réciter quinze fois : un *Pater*, dix *Ave Maria*, et un *Gloria Patri*, et à méditer, à chaque dizaine, sur un des quinze principaux mystères, que l'on divise en mystères joyeux, douloureux et glorieux.

Les cinq mystères joyeux sont : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, sa Présentation et son Recouvrement dans le Temple.

Les cinq mystères douloureux sont : l'Agonie de Notre-Seigneur au jardin des Olives, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de croix et le Crucifiement.

Les cinq mystères glorieux sont : la résurrection du Sauveur, son Ascension, la Descente du Saint-Esprit, l'Assomption de la sainte Vierge et son Couronnement dans le ciel.

« La dévotion du Rosaire se justifie par elle-même ; il suffit d'en comprendre l'objet et la fin, l'esprit et les pratiques. Son objet est de faire connaître Dieu et Jésus-Christ son Fils, d'honorer Marie, et de rendre grâces à la très-sainte Trinité ; ses pratiques sont la méditation des saints mystères de la Religion, et la récitation des trois plus belles prières de l'Eglise : le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*. Or, une dévotion appuyée sur ces fondements ne peut être qu'une dévotion solide et excellente.

« Pour reconnaître l'excellence de la dévotion du Rosaire, il suffirait de parcourir les méditations des quinze mystères que nous venons d'indiquer, et de lire les paraphrases du *Pater*, de l'*Ave Maria* et du *Gloria Patri*, qui se trouvent dans tant d'ouvrages. Le Rosaire est tout à la fois un livre de méditations, de prières et d'action de grâces. »

Pour faire partie de la confrérie du Rosaire et jouir de ses privilèges, il faut : 1o être inscrit dans le registre de la confrérie. 2o Avoir un Rosaire ou chapelet béni et indulgencié par un religieux dominicain, ou par un prêtre ayant reçu le pouvoir du Pape ou du Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. 3o Réciter au moins une fois par semaine, les quinze dizaines du Rosaire, que l'on peut diviser en trois chapelets de cinq dizaines, à condition de réciter, chaque fois, un de ces chapelets en son entier. 4o Méditer sur chaque dizaine le mystère correspondant, non d'une manière approfondie, mais de sorte qu'on puisse l'avoir présent à l'esprit, le goûter même, et en retirer du fruit. Cette condition est de rigueur pour gagner les indulgences, à moins que la maladie ou une intelligence trop grossière ne rende incapable de cette application. 5o Se confesser et communier pour gagner les indulgences plénières accordées à la Confrérie.

---

Les masses ne se laissent pas entraîner par les considérations d'intérêt général. Les calculs et les raisonnements les plus clairs et les plus exacts n'ont sur elle que peu d'empire.

Elles obéissent à l'un de ces deux sentiments : Le sentiment du devoir, c'est-à-dire de la loi, ou le sentiment de la passion.

Elles croient à Dieu, le craignent, l'aiment et par conséquent lui obéissent.

Ou bien elles haïssent les hommes dans lesquels on leur fait voir des maîtres.

La foi fait des peuples sages et heureux par leur sagesse même.

L'envie fait des foules désordonnées et révoltées. Il n'y a pas de milieu.

La conservation n'a qu'un fondement solide : la foi.

Détruisez, affaiblissez, ou simplement ne consultez pas, ne faites pas intervenir la foi, alors vous laissez s'échapper l'envie, qui déchaîne les révolutions.

Et pourtant voilà ce dont les politiciens — Nous entendons les chefs du parti — ne sont pas assez convaincus.

Tout est là. C'est d'ailleurs le mot de l'Écriture. La justice élève une nation, le péché fait les peuples malheureux.

La justice, c'est d'abord de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, en s'inspirant de la volonté de lui plaire et de le servir. Le péché, c'est de ne pas tenir compte de lui.

Malheur à la France si l'on ne voulait pas, après tant de dures leçons, prendre cette vérité pour règle.

## CONSULTATION

Q. — Je vais généralement à confesse chaque quinze jours le mercredi, rarement un empêchement arrive, mais une fête, etc., je vais en ce cas le mardi ou le jeudi : y a-t-il péril pour les indulgences ? Nous avons un indult pour les quinze jours.

R. — La confession de huit ou quinze jours, requise pour le gain des indulgences, doit s'entendre strictement de la confession faite, *quolibet decurrente septem dierum spatio, vel quolibet decurrente quatuordecim dierum spatio*. Ainsi l'a décidé la Congrégation des Indulgences, le 23 novembre 1878.

La Congrégation fut interrogée sur le sens précis de cet espace de sept ou quatorze jours en ces termes :

1o *Utrum Christi fidelis, qui singulis hebdomadis et stato die, ex. gr. sabbato, confessionem peragere solet, satisfaciat oneri præscriptæ confessionis ?*

2o *Utrum oneri præscriptæ confessionis satisfaciat Christifidelis, qui iis in locis pro quibus viget indultum, alternis hebdomadis et stato die, ex. gr. sabbato, confessionem peragere solet ?*

Aux deux questions elle répondit : *Affirmative*. (25 fév. 1886).

Donc il faut que tout intervalle de sept ou de quatorze jours ait sa confession : et on reste dans les limites en se confessant à jour fixe, le huitième ou quinzième jour.

Cependant la confession à jour fixe, qui est déclarée suffisante n'est pas imposée, et on peut faire accidentellement la confession prescrite avant le huitième ou quinzième jour.

Par conséquent notre correspondant qui a l'habitude de se confesser chaque quinze jours le mercredi, peut, sans péril pour le gain des indulgences, faire sa confession le mardi précédent. Nous supposons qu'il conserve l'habitude de se confesser le mercredi, et que c'est accidentellement et rarement, v. g. à l'occasion d'une fête, qu'il avancé sa confession.

En est-il de même quand il remet sa confession au jeudi suivant ?

Il nous semble qu'il faut distinguer. Dans le cas d'un empêchement légitime qui oblige à remettre la confession au-delà du terme fixé ou même à l'omettre accidentellement, on peut continuer à gagner les indulgences. (V. Decret. auth. No 231).

Mais s'il n'y a pas d'empêchement légitime, la réponse est moins certaine. Nous pensons toutefois que l'on peut encore

affirmer que les indulgences sont acquises, quand la confession n'est remise au jour suivant, que rarement. La raison en est que ce fait de remettre exceptionnellement la confession au jour suivant, ne détruit pas l'habitude de la confession de quinze jours à laquelle l'indulgence est attribuée.

S'il restait un doute à ce sujet, il ne porterait que sur le gain de l'indulgence plénière, attachée au jour qui suivrait les quatorze jours, dans lesquelles la confession aurait dû être faite.

Tel est le sentiment de Lehmkuhi : " Summum de hoc dubitari potest, num si quando aliquis sine legitimo impedimento confessionem ultra hebdomadam protraxerit, ille post elapsos septem dies, sequenti die plenariam indulgentiam lucrari possit. "

Ce qui est dit de la semaine et des sept jours, s'applique aux deux semaines ou quatorze jours. *(L'Ami du clergé).*

---

## CHRONIQUE

---

### Nominations.

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. G. Lesage, curé, Mile-End.
- M. R. Hétu, curé de Ste-Scholastique.
- M. F. X. Geoffroy, curé, St-Paul de Joliette.
- M. F. X. Birtz, curé de Ste-Etienne.
- M. C. Desrochers, curé de St-Norbert.
- M. Q. Lemonde, curé de St-Janvier.
- M. O. Dufault, curé de T. S. Rédempteur.
- M. D. Piché, curé de St-Joseph du Lac.
- M. A. Valois, curé de St-Bruno.
- M. F. Arneault, curé de St-Sulpice.
- M. A. Laporte, curé à Repentigny.
- M. O. Laferrrière, curé à Cliertsey.
- M. G. Lepailleur, desservant de Maisonneuve.
- M. E. Prieur, vicaire, au Sacré-Cœur.
- M. G. Bourassa, vicaire à St-Joseph, à Montréal.
- M. T. Proulx, vicaire à St-Charles, à Montréal.
- M. J. Chicoyne, vicaire à St-Vincent de Paul, à Montréal.



## UNE SIMPLE ET SUBLIME REPONSE

On proposait à une religieuse, allant mourir, une pilule qui l'endormirait et calmerait ses atroces souffrances. Elle fit cette simple et sublime réponse : " Non pas, quand il faudra mourir, je veux être là ! "

## NOUVELLES RELIGIEUSES

— **France.** — Le R. P. Van den Cheyn, de la Compagnie de Jésus, Bollandiste, vient d'être nommé, par son Em le cardinal-archevêque de Paris, professeur de sanscrit à l'Institut catholique de Paris. Tout en continuant à collaborer, avec l'érudition active qui le distingue, aux *Acta Sanctorum*, le savant religieux ira donner à Paris son cours semestriel de sanscrit.

— On lit dans la correspondance d'Amérique adressée à l'*Univers* : Thomas Sherman, qui a été ordonné prêtre à Philadelphie par Mgr Ryan, est le fils du général qui s'est tant distingué dans la guerre de sécession. C'est là un événement qui produit une certaine sensation. Le vieux général avait épousé une catholique, sous la condition expresse que tous ses enfants seraient élevés dans la religion catholique. Le P. Thomas Ewing Sherman a été élevé chez les Jésuites et est entré dans leur Ordre. Son ordination a été faite par Mgr l'Archevêque de Philadelphie, sur la demande de sa pieuse mère, qui avait connu Mgr Ryan alors qu'il était coadjuteur de Saint-Louis.

Le vendredi 5 juin, dans la chapelle privée de l'Archevêque, Thomas Ewing Sherman recevait le sous-diaconat, le lendemain le diaconat, et le dimanche 7 juillet, il était élevé à la prêtrise. La cérémonie fut on ne peut plus touchante. C'est un plaisir d'en lire les détails dans les grands journaux protestants, tels que le *Herald* et le *World*. Ils rendent un compte fidèle de tout ce qui s'accomplit à cette occasion, et cela en termes très convenables. On croirait lire un journal catholique bien au courant des rubriques de l'Eglise.

Le 8 juillet, le P. Sherman célébrait sa première messe dans l'église du Jésus, à Philadelphie. La chapelle était remplie d'une société choisie, et chacun remarquait la piété du jeune prêtre et sa parfaite connaissance de toutes les cérémonies ; c'est qu'il avait été à bonne école. Après la sainte messe, il descendit de l'autel et fut donner sa première bénédiction à ses sœurs et aux membres de sa famille, qui lui baisèrent ses mains nouvellement consacrées. Un de ses frères était son serviteur de messe.

La famille des Sherman est grandement honorée aux États-Unis ; la mère du Père Sherman est une fervente catholique, bien connue pour ses bonnes œuvres et ornée d'une décoration par le Souverain-Pontife. Ce ne sont pas seulement, comme le disent les protestants, les pauvres irlandais et les servantes qui forment la masse de l'Église catholique ; elle compte parmi ses enfants les hommes les plus haut placés, les plus éminents, dans les sciences, les lettres, l'armée et l'industrie. Ses jours d'épreuve sont passés, et maintenant elle marche rapidement vers la conquête de ce nouveau monde que les premiers missionnaires ont arrosé de leur sang.

**Allemagne.** — Le Congrès catholique tenu à Bochum a obtenu un vrai succès. 6,000 personnes étaient venues entendre M. Windthorst, dont le discours humoristique et sérieux à la fois a produit un grand effet. M. Windthorst a saisi très habilement l'occasion qui lui était offerte de prouver qu'il avait toujours derrière lui la masse des électeurs catholiques et que les ouvriers rhénans et westphaliens comptent sur l'intervention légale du parti du Centre pour améliorer leur sort.

Dans la dernière réunion, M. Wendt a prononcé un discours où il a abordé la question du pouvoir temporel du Pape. Il a déclaré que les catholiques allemands attendaient avec impatience le jour où les États pontificaux seraient rendus au Saint-Siège. Puis il a protesté contre les fêtes de Giordano Bruno.

Enfin, l'assemblée a voté une adresse de dévouement au Saint-Père.

**Russie.** — Malgré tous les bruits contraires, la question des évêques catholiques à préconiser en Russie peut être considérée comme résolue, le chargé d'affaires russe près le Saint-Siège, M. Iswolski, ayant déjà annoncé son retour à Rome pour la fin de septembre, à l'effet de conclure les négociations qui, dès avant son départ en congé, avaient été menées à terme à ce sujet.

Quant aux difficultés dont on a parlé relativement à la langue liturgique, en Pologne, il ne saurait y avoir de question proprement dite là-dessus. La Pologne fait partie, en effet, de l'Église latine et c'est, par conséquent, le latin qui est sa langue liturgique. Quand à la langue extra-liturgique, pour les prières et les chants populaires, la prédication et l'enseignement, il est bien certain que le Saint-Siège approuve l'emploi de la langue du pays, comme partout ailleurs, et que jamais il n'interviendra pour obliger les Polonais à se faire instruire des choses religieuses, ou à réciter des prières, à chanter en commun dans une langue que le peuple ne sait même pas prononcer et dont il n'entend pas la signification.

## BIBLIOGRAPHIE

Nous croyons devoir recommander aux directeurs des maisons d'éducation un important ouvrage que vient de publier à Paris, Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille. Cet ouvrage a pour titre : *Le collège chrétien*. Il est divisé en trois parties : 1o Les autorités de l'école ; 2o la journée de l'école ; 3o l'école et la famille.

Mgr Baunard est l'auteur des vies de la V. Mère Barat, de Mme Duchesne et du cardinal Pie ; des *Victimes du doute*, de la *Foi et ses victoires*, livres qui ont reçu les plus hautes approbations.

CATALOGUE DES INDULGENCES DE LA CONFRÉRIE DU SAINTROSAIRE, publié par M. J. Palatin Ptre S. S. directeur de la Confrérie du St-Rosaire à l'église St-Jacques. En vente chez Granger Frères, libraires, Montréal.

LE ROSAIRE DES ENFANTS qui se préparent à leur première communion, par M. J. Palatin, Ptre S. S. En vente chez Granger Frères, libraires, Montréal.

MÉTHODE POUR RÉCITER LE SAINT-ROSAIRE, par M. J. Palatin, Ptre S. S. En vente chez Granger Frères, libraires, 1699, rue Notre-Dame, Montréal.

A l'imitation de votre modèle, allez à Jésus par Marie : " Il n'y a de sécurité pour moi, " écrivait saint Berchmans, " que dans une vraie et filiale affection pour la sainte Vierge Marie. " C'est qu'avec Marie et par Marie on trouve infailliblement Jésus, l'auteur du salut, et que l'on arrive sûrement au Fils par la Mère. Après nous avoir donné Jésus-Christ à Bethléem et au Calvaire, cette Vierge bénie ne cesse de veiller et de concourir à la distribution des dons spirituels, à l'application du sang et des mérites du Sauveur. Que chacun de nous redise donc à la suite de Jean Berchmans : " Je ne me donnerai nul repos que je n'aie obtenu un amour tendre pour ma très-douce mère Marie. Je me dévouerai corps et âme à son culte. "

# B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

**Le dimanche :**

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

---

## VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex, Ont.

**ERNEST GIRARDOT & CIE.,** Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE,**

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

---

# CLOCHES POUR EGLISES

## MEARS & STAINBANK

Etablis en 1570

Fonderie de Cloches de Whitechapel, Londres, Angleterre.

**MENEELY & CIE**

Etablie en 1823.

West Troy, N. Y.

**HUGH RUSSELL, Agent**

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.

**LIVRES** Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

**GRANGER FRERES,**

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2<sup>e</sup> porte à l'Est de l'Eglise  
Notre-Dame, Montréal.

**VICTOR THERIAULT**

**ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES**

23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.

Téléphone No. 1399.

Prix Modérés.

Spécialité : Embaumer.

**QUERY FRERES**

**ARTISTES-PHOTOGRAPHES**

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN  
**No 10, RUE ST-LAMBERT.**

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

**PENTURES**

**A RESSORT DE GEER**  
employées dans plus de trente églises et  
et dans un plus grand nombre d'édifices  
publics, les seules durables.

Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres  
Chez **L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.**

**CHARLES A. BRIGGS**

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

**2097, RUE NOTRE-DAME.**

**J. H. WALKER**

**DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS**

ETABLI EN 1850.

**132, RUE ST-JACQUES, Montréal.**

**FONDERIE DES ARTISANS**

FONDÉE EN 1870

**DAY & DEBLOIS**

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,  
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons  
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-  
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-  
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures  
pour Cimetières, etc., etc.**

**120, RUE ANNE,**

**- MONTREAL**

# LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,  
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

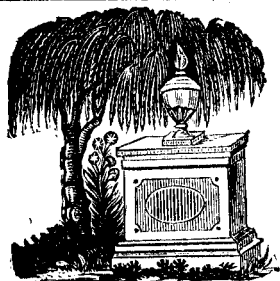
## Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue McGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT  
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

**J. & P. BRUNET,**

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,  
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix  
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

" " PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

## MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté  
de la dite église, près Montréal, P. Q.

## MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et  
les Salles à Manger, etc.

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King,

MONTREAL, P. Q.

# LOTERIE NATIONALE

## CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-huitième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 16 Octobre 1889, a 2 Heures P. M.

**VALEUR des LOTS: \$50,000,00**

**GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000**

### NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do .....	2,600.00	2,000.00
1	do .....	1,000.00	1,000.00
4	do .....	500.00	2,000.00
10	do .....	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000 05
60	do .....	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

**2307 lots valant - - - - - \$50,000.00**

**\$1.00 LE BILLET**

**S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.**

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

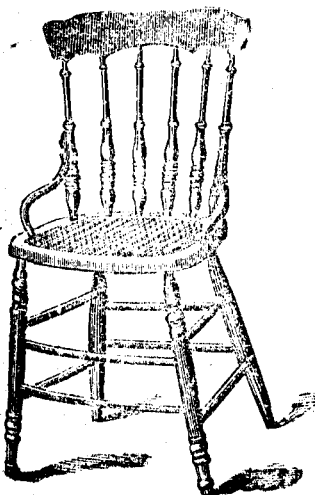
## A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé  
une spécialité. En Gros et en Détail,

**1940, RUE NOTRE - DAME, 1940**

Enseigne du Godendard Doré,

**MONTREAL.**



## GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en  
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

*OUVRAGE GARANTI*

PRIX LES PLUS BAS.

# JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

**PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.**

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

**STANDARD LIFE ASSURANCE CO.**  
ETABLIE EN 1825.  
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

**Bureau principal en Canada : Montréal.**

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$1,450,000  
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

**C. S. GAGNIER** PEINTRE DECORATEUR  
TAPISSIER  
No 24 RUE VITRE No 21  
MONTREAL.  
ETABLIE EN 1850.

**A. HURTEAU & FRERE,**

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

CLOS }

TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.

TELEPHONE No. 1404.

**JOS HUSEREAU** PLOMBIER, FERBLANTIER,  
Poseur d'Appareils à Eau Chau-  
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

**A. PALASCIO** MARCHAND DE FER  
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eg'ises,  
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,  
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.